



HABITAT DE LA VIENNE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

N°Dossier : S-PF - 28523

Objet :

**MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE
Travaux de réhabilitation d'enveloppe
Résidence Sainte Catherine (260 logements)
CHATELLERAULT**

I. Objet et consistance du marché

I.1 – Objet

Le présent marché est un marché public de maîtrise d'œuvre relatif à l'opération de Travaux de réhabilitation d'enveloppe de 260 logements de la Résidence SAINT CATHERINE à CHATERAULT

I.2 - Enveloppe prévisionnelle de travaux

L'enveloppe prévisionnelle des travaux de construction est fixée à 5 600 000.00 € H.T

I.3 - Calendrier prévisionnel

A titre indicatif :

- démarrage des études : Fin 2026/début 2027
- travaux : démarrage fin 2027/début 2028 pour une durée prévisionnelle de 18 mois

I.4 - Contenu de la mission confiée à l'attributaire

Mission de maîtrise d'œuvre suivant les dispositions du CCAP et du CCTP

Mission(s)	Désignation	Missions choisies par HDLV pour la présente opération
DIAG	Etudes de diagnostic	OUI
APS	Avant-projet sommaire	Inclus à l'AVP
APD	Avant-projet Définitif	Inclus à l'AVP
AVP	Etude d'Avant-projet	OUI
AT	Demande d'autorisation administrative de travaux	OUI
PRO	Etude de projet Assistance pour la passation de travaux	OUI
DCE	Etablissement du dossier de consultation des entreprises y compris établissement des DPGF	OUI
ACT	Assistance pour la passation de contrat de travaux	OUI
EXE	Etude d'exécution complète pour l'ensemble des lots et de synthèse compris Visa	OUI
VISA	Conformité et visa d'exécution au projet	NON
DET	Direction de l'exécution des travaux	OUI
AOR	Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement	OUI
OPC	Ordonnancement, pilotage et coordination	OUI
AUDIT	Mission d'audit Thermique suivant la méthode 3CL et THCEX	OUI

Certaines missions pourront être chiffrées en prestation supplémentaire éventuelle

I.5 – Compétences requises du ou des candidat(s)

Le cabinet de Maîtrise d'oeuvre ou le groupement constitué devra avoir au minima les compétences suivantes :

- Architecturale (faculté de déposer un permis de construire)
- Economie de la construction
- BET Fluide
- BET Thermique
- BET Structure
- BET VRD

En cas de groupement les bureaux d'études peuvent répondre dans plusieurs groupements sauf s'ils sont mandataires d'un premier groupement. De même en cas de présence d'un architecte celui-ci ne pourra pas être dans plusieurs groupement.

En cas de groupement le mandataire devra être le cabinet ayant les compétences architecturales

II. Conditions de la consultation

II.1 - Procédure

Les marchés seront passés suivant une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles R.2172-2 et R.2172-3, L.2124-2 et R.2124-2, R.2161-2 et suivants du code de la commande Publique.

Code CPV : 71240000

II.2 – Allotissement

Dans le but de garantir l'unicité de la production des études et du suivi de chantier, il n'est pas prévu de décomposition en lots.

II.3 - Date de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres

II.4 – Modification de détail au dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres. Les entreprises devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite de remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

II.5 - Forme du groupement (en cas de groupement)

A la signature du marché, en cas de groupement, celui-ci devra être solidaire.

II.6 – Clause sociale d'insertion

En application des dispositions de l'article L2112-2-1 du code de la commande publique, HABITAT DE LA VIENNE a décidé d'inclure dans le cahier des charges de ce marché public une clause sociale d'insertion obligatoire visant à promouvoir l'emploi et à lutter contre l'exclusion.

Le titulaire devra réaliser pour l'exécution de son offre une action d'insertion pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Les modalités précises de mise en œuvre de la clause sociale d'insertion obligatoire sont détaillées dans le C.C.A.P. Elles seront arrêtées de façon définitive avec l'équipe de maîtrise d'œuvre suite à l'attribution du marché.

II.7 – Visite sur site

Il n'est pas prévu de visite sur site. Cependant le candidat qui désire se rendre sur site peut le faire librement.

III. Organisation de la maîtrise d'ouvrage

III.1. Maître d'ouvrage

HABITAT DE LA VIENNE

33, Rue du Planty

B.P. 27

86180 BUXEROLLES

Tél. : 05.49.45.66.76.- Fax : 05.49.47.74.50.

III.2. Contrôle technique et certificateur

Le Maître d'Ouvrage fera appel à un bureau de contrôle technique et un certificateur, si nécessaire, qui interviendront à toutes les étapes de la mission confiée à l'équipe lauréate.

III.3. Coordination en matière de sécurité et protection de la santé

Le Maître d'Ouvrage confiera une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé à un cabinet indépendant.

IV – Procédure de retrait et contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation est téléchargeable via la plateforme : www.pro-marchespublics.com

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :

- Le présent Règlement de Consultation
- L'acte d'engagement
- Le Cahier des Clauses Administratives particulières
- Le Cahier des clauses techniques particulières
- Le Programme et ses annexes éventuelles

V - Contenu du dossier de remise des candidatures et des offres.

Les candidats transmettent un pli électronique contenant :

- **un répertoire candidature**
- **un répertoire offre.**

Chaque répertoire contiendra les éléments (fichiers) visés ci-dessous.

L'intitulé des fichiers ne doit pas dépasser 9 caractères et sans caractères spéciaux

➤ CANDIDATURE

Ce dossier devra être constitué des pièces (fichiers) suivantes et dans l'ordre énoncé ci-dessous :

Formulaire DC 1* dument complété ou équivalent (avec en cas de groupement la composition de ce dernier

Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat ou le groupement

La copie du jugement si redressement judiciaire. Les personnes admises au redressement judiciaire au sens de l'article L620-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente par un droit étranger doivent justifier qu'elles ont été habilitées à poursuivre leurs activités pendant la durée d'exécution du marché.

L'imprimé DC 2* dument complété ou équivalent

Une déclaration concernant le chiffre d'affaire global du candidat (et de chaque membre du groupement en cas de groupement) et le cas échéant, le chiffre d'affaire faisant l'objet de l'accord cadre pendant les 3 dernières années.

Effectifs annuels moyen du candidat (et de chaque membre du groupement en cas de groupement), et l'importance du personnel d'encadrement pendant les 3 dernières années

Liste des principales références de moins de 3 ans (désignation, date, montant). Chaque entreprise (et chaque membre du groupement en cas de groupement) devra justifier de son aptitude

professionnelle en produisant des références de préférence en matière d'organismes similaires à HABITAT DE LA VIENNE ou de collectivités publiques. Elle justifiera, le cas échéant, de qualification particulière ou de démarche de qualité. A défaut le candidat pourra apporter la preuve de sa qualification par tout moyen

Les attestations d'assurances, responsabilités civiles, professionnelles en cours de validité

*** les formulaires DC1 et DC2 sont téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>**

Conformément à l'art. R.2143-34 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des documents mentionnés ci-dessus.

➤ OFFRE

Ce dossier devra être constitué des pièces (fichiers) suivantes et dans l'ordre énoncé ci-dessous :

- **L'acte d'engagement complété**
Grille de répartition en cas de groupement (A noter qu'il sera apprécié la répartition des honoraires entre co-traitants pour permettre la bonne exécution de l'opération ainsi que les volumes horaires et coûts d'intervention).
-
- **Un mémoire technique contenant les informations permettant la notation de la valeur technique indiquée ci-dessous. – la rédaction du mémoire est laissée à la discrétion du candidat étant entendu qu'il ne pourra pas y avoir plus de deux pages par point noté**

7 – Conditions d'envoi ou de remise des candidatures et des offres

A ce stade de remise des candidatures et des offres, aucune signature n'est requise, elle ne le sera que pour la signature du marché du titulaire.

Ainsi, le candidat désigné à l'issu de la consultation recevra par la plateforme le ou les documents marché en format PDF (marché, CCP ...) **à signer électroniquement.**

La personne habilitée à engager l'entreprise devra donc disposer **à ce moment-là** d'un Certificat de signature électronique (CSE).

Au vu des délais d'obtention de ce certificat (3 ou 4 semaines), il est vivement conseillé aux opérateurs économiques d'en faire au plus tôt l'acquisition.

En cas de difficulté avérée liée à l'obtention ou utilisation de la signature électronique, une signature manuscrite (article R.2182-3 du code de la commande publique), sera tolérée.

Pour rappel la liste des prestataires de service pouvant fournir un CSE est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.lsti-certification.fr/index.php/fr/services/certificat-electronique>

Date de remise : **le 16 NOVEMBRE AVANT 12 H00**

sur la plateforme : www.pro-marchespublics.com

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Le format autorisé en réponse est : DOC, DOCX, XLS, XLSX, PPT, PPTX, RTF, DWG, JPG, AVI, PDF

La taille maximum recommandée du pli est de 300 Mo

Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les soumissionnaires conservent la possibilité de transmettre, en parallèle à leur offre envoyée par voie électronique, une copie de sauvegarde sur un support physique électronique ou sur support papier. Cette copie doit également parvenir dans les délais impartis pour la remise des offres. L'enveloppe d'envoi doit comporter la mention lisible « Copie de sauvegarde ».

L'adresse de remise de la copie de sauvegarde est :

HABITAT DE LA VIENNE
33 rue du Planty – BP 27
86180 BUXEROLLES

Sans préjudice des dispositions relatives à la copie de sauvegarde, les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, par voie électronique ou sur support matériel, dans le délai fixé pour la remise des offres.

VI – Jugement des candidatures et des offres

- En application des articles R2144-1 et suivants du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur vérifie la capacité économique et financière, les capacités techniques et professionnelles, sur la base des éléments demandés dans le présent règlement de consultation, à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché.
- Pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, HABITAT DE LA VIENNE se fondera sur les critères énumérés ci-dessous :

1 – PRIX DES PRESTATIONS (50 POINTS)

Ce critère sera noté sur la base des informations contenues dans l'acte d'engagement de et sera calculé de la manière suivante :

1- taux de rémunération : 50 points

Le prix est la somme des forfaits indiqués au 3.1 de l'acte d'engagement (A+B+C+D)

La notation du critère tiendra compte de l'écart réel de prix observé entre chaque candidat ayant remis une offre recevable, calculé par la technique des ratios (offre de prix du candidat le moins disant / offre de prix du candidat noté) × note maximale pour le critère.

2 – VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE (40 POINTS)

Ce critère sera noté sur la base des informations contenues dans le mémoire technique qui devra développer les points suivants :

- 1 – Proposition de planning de réalisation de la mission incluant les délais d'exécution du chantier : « fourniture d'un planning détaillé, dédié à l'opération, tenant compte des phasages et spécificité du chantier » (15 points)
- 2 – Présentation détaillée de l'équipe dédiée à l'opération : « fourniture de la liste des intervenants (exemple : architecte, thermicien,...par nature de mission) avec leurs qualifications dédiées à l'opération » ainsi que la répartition des honoraires, volume horaire et coûts d'intervention (5 points)
- 3 – Méthodologie dédiée à l'opération : « fourniture d'une note méthodologique concernant la phase étude et la phase d'exécution des travaux de la présente opération (procédés et moyens d'exécution, spécificité de l'opération) » (20 points)

3 – APPROCHE ENVIRONNEMENTALE (10 POINTS)

Fourniture d'une note d'intention concernant la phase étude et la phase d'exécution des travaux de la présente opération présentant les modalités de réalisation de l'amélioration de la performance environnementale (confort d'été, géo sourcing, bio sourcing, bilan carbone...)

La notation finale sera égale à la somme des notations de chaque critère, attribuées librement par le pouvoir adjudicateur en fonction de la valeur relative attribuée à chacun d'eux.

L'utilisation des critères ci-dessus permettra l'établissement d'un classement des offres conduisant à faire ressortir l'offre économiquement la plus avantageuse.

➤ Suite à donner à la consultation :

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le (ou les) candidat(s) produise(nt) les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Par ailleurs, dans le cadre de la réglementation en matière de **lutte contre le travail dissimulé**, les documents listés ci-dessous devront être fournis tous les six mois, à compter de la notification du marché, en application de l'article D. 8222-5 du code du travail :

- les certificats sociaux (URSSAF) datant de moins de 6 mois prévus à l'article R.2143-7 du Code de la commande publique
- un extrait de registre pertinent datant de moins de 3 mois tel qu'un extrait K BIS conformément au R.2143-9 du Code de la commande publique
- Le cas échéant, une liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat et précisant, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail (article D.8254-2 du code du travail)

Il est précisé que les pièces visées ci-dessus peuvent être déposées à tout moment (y compris au moment du dépôt de l'offre) par le candidat sur la plate-forme de dématérialisation www.pro-marchespublics.com - à l'onglet [vos attestations](#)

VII – Renseignements et questions

Les questions devront être transmises via la plateforme de dématérialisation. Dans un souci de lisibilité, et dans la mesure du possible, il est préconisé de regrouper les questions dans un même message.

VIII – Procédure de recours

En cas de litige, les candidats pourront se tourner vers le Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue de Blossac, 86000 Poitiers.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Poitiers - 15 rue de Blossac - 86000 Poitiers.